

Affaires courantes

d'État. Il a allégué que, s'il voulait vendre des actions de Petro-Canada, projet dont je dirai seulement aujourd'hui que je ne l'accepte pas, c'était surtout parce que Petro-Canada avait besoin de plus d'argent et que lui-même n'était pas disposé à effectuer de nouveaux investissements.

Ce n'est pas ce que nous ont dit les représentants de Postes Canada. En fait, nous avons vu juste le contraire. On peut voir dans les rapports annuels de Postes Canada que non seulement cette société a fait des bénéfices au cours de la dernière année financière, mais qu'elle va continuer à en faire. Elle va en réinvestir une partie pour acquérir la technologie nouvelle et, à son tour, elle va consentir une ristourne au gouvernement fédéral. Si ce rapport de comité est accepté, c'est le gouvernement qui empêchera environ 40 p. 100 de ces bénéfices.

À aucun moment cette société d'État ou le gouvernement n'ont dit que Postes Canada a besoin que le public canadien investisse davantage de capitaux par l'intermédiaire du gouvernement. Maintenant un comité du gouvernement, sans preuve du contraire, recommande à celui-ci de prendre des mesures pour vendre les actions de Postes Canada et de privatiser cette société. Et dans quel but? Sans raison valable, je le répète.

Le rapport ne tient absolument pas compte de la majorité des témoignages que nous avons entendus au cours des six derniers mois. À un certain moment, j'envisageais très sérieusement de recommander que le comité arrête ses travaux sur le rapport qu'il préparait, qu'il reparte tout à zéro et qu'il établisse un autre rapport qui reflète plus en détail les faits qui nous ont été présentés. Le comité ne l'a pas fait. En conséquence, j'ai estimé très sérieusement que je devais m'efforcer d'expliquer ce qui, à mon avis, serait une société publique rentable et bien gérée, qui distribuerait le courrier dans tout le pays.

J'ai publié un rapport dont une partie a été déposée avec le rapport principal. Il est intitulé: «La Société canadienne des postes: Un rapport du Nouveau Parti démocratique sur l'avenir de notre régime postal national». Ce rapport indique que le gouvernement et les Canadiens doivent faire des choix—des choix sur le genre de système postal national que nous voulons vraiment, des choix qui concerneront les besoins des Canadiens maintenant et dans l'avenir, des choix qui nous permettront d'avoir un service postal complet dans les zones rurales, qui soit fourni par des gens qui rendent des comptes à la

société d'État et qui font en sorte que les besoins de leurs localités soient satisfaits.

Je propose, entre autres, dans le rapport, la création d'une commission permanente à plein temps de Postes Canada qui administrera cette société d'État d'une manière conforme au mandat que le Parlement et les Canadiens lui ont donné en 1981. Une société d'État pleinement responsable devant les Canadiens est absolument indispensable.

Nous devrions créer donc une Commission permanente et à plein temps des postes canadiennes, chargée de surveiller les opérations de la Société canadienne des postes. La principale fonction de la Commission serait de veiller à ce que la Société se conforme à son mandat en se fixant, comme première priorité, la prestation d'un service accessible et de haute qualité à tous les Canadiens.

La Commission serait dirigée par un conseil où seraient équitablement représentés les organismes ruraux dont le gouvernement ne fait actuellement aucun cas. Nous savons que les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et d'autres régions rurales se sont fait dire par le comité et par le gouvernement qu'ils avaient tort.

• (1130)

Il faudrait que les associations de consommateurs, les syndicats des postes, les petites entreprises, les grandes entreprises, les personnes âgées et les handicapés soit représentés à ce conseil pour s'assurer que le nécessaire soit fait, lorsque les superboîtes s'avèrent absolument nécessaires, pour satisfaire les besoins des personnes âgées et des handicapés. Bien sûr, il faudrait aussi que les organismes de protection de l'environnement et les autochtones soient représentés pour veiller à ce que les besoins du Nord et ceux de notre société nouvellement éveillée au problèmes de l'environnement soient satisfaits. Évidemment, le conseil veillerait à ce que ses membres représentent équitablement les régions, les provinces et les territoires du Canada.

La Commission ne sera pas simplement responsable devant le gouvernement, se pliant aux désirs d'un gouvernement majoritaire, mais elle sera également responsable devant le peuple canadien et le Parlement en vertu de la Loi de 1981 sur la Société canadienne des postes. Nous devons nous assurer que le mandat est respecté et que le service ne se détériore pas davantage, surtout dans les régions rurales.